



Économie rurale

Agricultures, alimentations, territoires

293 | Mai-juin 2006

Varia

Coordinations d'acteurs et valorisation des ressources territoriales. Les cas de l'Aubrac et des Baronnies

Co-ordination of agents and development of local resources. Case studies of the Aubrac and Baronnies areas

Emmanuel Roux, Dominique Vollet et Bernard Pecqueur



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/776>

DOI : 10.4000/economierurale.776

ISSN : 2105-2581

Éditeur

Société Française d'Économie Rurale (SFER)

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2006

Pagination : 20-37

ISSN : 0013-0559

Référence électronique

Emmanuel Roux, Dominique Vollet et Bernard Pecqueur, « Coordinations d'acteurs et valorisation des ressources territoriales. Les cas de l'Aubrac et des Baronnies », *Économie rurale* [En ligne], 293 | Mai-juin 2006, mis en ligne le 05 juin 2008, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/776> ; DOI : 10.4000/economierurale.776

Coordinations d'acteurs et valorisation des ressources territoriales

Les cas de l'Aubrac et des Baronnies

Emmanuel ROUX • UMR Pacte, Territoires, Institut de Géographie Alpine, Université Joseph Fourier, Grenoble

Dominique VOLLET • UMR Métafort, Mutations des activités, des espaces et des formes d'organisation dans les territoires ruraux, Cemagref-Engref-Enita-Inra, Equipe économie des espaces ruraux, Aubière

Bernard PECQUEUR • UMR Pacte, Territoires, Institut de Géographie Alpine, Université Joseph Fourier, Grenoble

La multifonctionnalité de l'agriculture tend à devenir une voie privilégiée de développement permettant de proposer aux territoires en crise ou en mutation une alternative au productivisme. En retissant des liens étroits entre productions et territoire, en les combinant avec d'autres activités, l'agriculture, dans sa dimension plurielle, participerait à un processus de développement territorial, et ce, en particulier au sein d'espaces ruraux tout à la fois considérés comme des espaces fragiles (faible densité de population, déprise agricole) et des espaces en cours de requalification (Roux, 1999). Cette requalification est simultanément le fruit de changements d'usages et de valeurs associées aux espaces considérés (espaces de villégiature, de résidence, de pratiques touristiques) intégrant la reconnaissance des ressources territoriales, c'est-à-dire des objets et des valeurs mobilisés par les acteurs participant à la production de territoire (externalités positives, par exemple : environnement, paysage). Les Baronnies (Drôme, Hautes-Alpes) et l'Aubrac (Cantal, Lozère, Aveyron) constituent deux terrains privilégiés particulièrement représentatifs de ces espaces affectés par la diminution des actifs agricoles et inscrits désormais dans des processus de requalification et de recomposition territoriale. Sur ces espaces, si l'agriculture demeure le plus souvent une activité prépondérante, sa contribution au

développement des territoires tend à diminuer. Elle peut toutefois favoriser la valorisation de ressources spécifiques aux territoires, l'internalisation d'externalités territoriales, la constitution d'un « panier de biens » ou encore le développement de marchés localisés de produits et services de qualité (Pecqueur, 2001).

Les Baronnies et l'Aubrac foisonnent de produits que d'aucuns qualifieraient « de terroir » : olive, huile d'olive, fromages de chèvre, vins, plantes aromatiques à parfum et médicinales, fruits... dans les Baronnies ; « fouace », fromages, viande, charcuteries... dans l'Aubrac constituent quelques-uns de ses « fameux produits locaux »¹. Cette appellation, somme toute pratique dans une perspective de commercialisation, à la mode et alléchante pour un consommateur non averti, revêt une grande diversité de situations et de réalités. Certains produits bénéficient d'appellation de qualité reconnue, d'autres n'ont d'appellation que celle donnée par les commerçants telle que le couteau « Laguiole véritable » dans l'Aubrac. Des travaux antérieurs ont montré la possibilité pour certains produits de dégager des rentes

1. La littérature relative aux systèmes de production et de consommation de produits agroalimentaires s'est développée durant la dernière décennie (cf. Hinrichs (2003), Beccatini et Zorini, 2003).

de qualité significativement plus élevées que leurs concurrents génériques (Mollard, 2001). Chaque produit s'appuie sur des formes d'organisation particulières assurant l'émergence puis la pérennité de la rente dégagée.

Cet article² vise à préciser les modalités et les déterminants de ces organisations. On s'appuiera sur deux contextes territoriaux choisis pour leur représentativité dans l'existence de panier de biens et de services territorialisés où les liens entre produits sont particulièrement forts (achats simultanés des produits par les touristes, image commune valorisant les externalités positives localisées). Dans les Baronnie, l'olive et l'huile d'olive Appellation d'origine contrôlée (AOC) constituent les produits phares d'un panier de biens complétés par d'autres produits locaux (vins de pays, huiles essentielles, tilleul, etc.), par des services touristiques (gîtes ruraux) et aussi par des services liés à valorisation du patrimoine (découverte de terrasses d'oliviers, de paysages agricoles et/ou de patrimoines naturels et culturels). De même, les produits phares du panier de biens de l'Aubrac (le fromage et le couteau) reposent largement sur la valorisation des paysages (notamment les plus caractéristiques comme les estives). Ainsi, à partir d'un produit leader, une gamme de produits et de services semble se développer. Elle s'appuie sur l'image globale de qualité d'un territoire, la renforce et participe à l'essor d'un tourisme de terroir (Mollard *et al.*, 2000). Toutefois ce processus de développement est soumis à un certain nombre de contingences : il dépend de la capacité qu'ont les acteurs publics et privés à s'organiser pour pérenniser, enrichir et valoriser leur offre de produits (Weiss *et al.*, 2004).

2. Cet article a bénéficié des suggestions et remarques émises lors d'une première présentation exposée lors du colloque « *Les systèmes de production agricole : performances, évolutions, perspectives* » organisé par la Sfer à Lille les 18 et 19 novembre 2004.

L'une des questions sous-jacentes à ces processus est celle du rôle, des stratégies et logiques des acteurs qui interviennent directement ou indirectement à titre privé ou public dans les processus de développement, notamment ceux impliqués dans les processus de requalification des produits ; c'est-à-dire la transformation plus ou moins poussée de produits génériques en produits spécifiques. Cet article vérifie ainsi, à partir de deux territoires archétypiques (les Baronnie et l'Aubrac), l'hypothèse selon laquelle des formes d'organisations spécifiques peuvent favoriser la valorisation des externalités territoriales (notamment par la perception de rentes dédiées à certains acteurs) et, de ce fait, participer à la construction d'un projet de territoire. Soulignons qu'il s'agit de territoires dans lesquels les phénomènes d'organisation reposent principalement sur la valorisation des produits et services. Ces formes d'organisation occupent une place croissante dans le développement des espaces ruraux actuels : il est donc particulièrement important d'en comprendre les ressorts afin d'en tirer des enseignements plus généraux.

Cette lecture des processus à l'œuvre que sont les formes de gouvernances territoriales, s'appuie sur des observations empiriques et sur l'analyse d'entretiens réalisés auprès des acteurs de territoires impliqués directement ou indirectement dans la valorisation, la mise en œuvre d'actions ou de projet de territoire³.

L'objectif, sans prétendre à une typologie aboutie, est de proposer une grille de lecture des gouvernances susceptible

3. Ces observations et ces entretiens ont été réalisés dans le cadre d'un dispositif de recherche Inra-Cemagref-Cirad sur la multifonctionnalité de l'agriculture et des espaces ruraux, « *Multifonctionnalité, externalités et territoires : Évaluation, jeu du marché et gouvernance locale* » et dans le cadre de « *L'étude d'opportunité et de faisabilité d'un Parc naturel interrégional sur le territoire des Baronnie* », E. Roux, coordonateur, UMR Pacte, Territoires, Cemosem, 2004.

d'appréhender la diversité des modes d'organisation et de coordination des acteurs dans la valorisation des ressources territoriales. Tel sera l'objet de la première partie. Ensuite, avec l'exemple de l'Aubrac et des Baronnies, la deuxième partie montre que les territoires proposent une offre et une valorisation de produits selon des logiques de filières qui leur sont propres. Elles peuvent participer individuellement ou collectivement à l'élargissement ou au renforcement d'un panier de biens permettant le développement d'une rente de qualité territoriale. C'est ce qui est étudié dans la troisième partie. En d'autres termes, il sera proposé de procéder à l'analyse de modes d'organisation en place autour de la valorisation de produits et de rendre compte de leur importance en matière de développement territorial.

La grille de lecture des gouvernances territoriales

Notre objectif est de montrer que les coordinations d'acteurs peuvent permettre une valorisation des ressources et des produits qui dépasse la logique purement sectorielle pour s'instituer dans une logique territoriale. Pour ce faire, il est donc proposé de recourir à la notion de gouvernance en distinguant les gouvernances sectorielle, intersectorielle et territoriale :

- la première décrit les modes d'organisation des acteurs liés à un produit particulier et non articulé avec les autres acteurs ;
- la deuxième explique les coordinations d'acteurs investis dans différentes filières et collaborant entre eux pour réaliser une offre de site de type panier de biens ;
- la troisième analyse les coordinations d'acteurs en vue d'un projet de territoire combinant une visée, une action et une dynamique de mobilisation.

D'une gouvernance à l'autre, l'enjeu de l'observation est bien de montrer qu'un produit emblématique sur un territoire donné peut connaître plusieurs trajectoires en matière

de valorisation. Celles-ci peuvent aller d'une valorisation générique simple à une véritable mutation qualitative de ce dernier, contribuant à une offre territoriale complexe.

La gouvernance territoriale est alors considérée comme un processus dynamique qui vise à la formulation et à la résolution du « problème » (Pecqueur, *op. cit.*), que seraient la pérennité d'un développement ciblé sur la qualité territoriale et la participation à la construction de projet de territoire. La gouvernance lorsqu'elle est qualifiée de territoriale, est clairement liée à une notion de proximité qui qualifie le type de coordination d'acteurs qui se jouent sur les territoires (Bertrand et Moquay, 2004). Les modes de coordination qui lient les acteurs permettraient ainsi de révéler les ressources territoriales et participeraient à la cohésion d'un projet de développement territorial ; en retour, ils assureraient la perception de rentes territoriales. Cela implique une compatibilité de stratégies et l'existence d'un relatif compromis permettant tout à la fois de satisfaire peu ou prou les intérêts des différents acteurs, et de s'orienter vers un projet pour le territoire, si possible partagé. Il faut ici considérer non plus les facteurs de production au sens trivial de l'économie (les capitaux, la main-d'œuvre et les matières premières), mais une conception plus en amont de la ressource. Celle-ci est un potentiel qui subit une transformation dont le processus d'émergence (coordination d'acteurs) importe. La ressource territoriale devient donc une notion autonome vis-à-vis des facteurs de production connue de l'analyse économique. La ressource n'est pas seulement matérielle mais peut être aussi idéelle. Elle présente alors deux états d'un bout à l'autre du processus de transformation qui va métamorphoser la ressource *initiale* en ressource *accomplie*. Ainsi, à l'état initial, la ressource peut ne pas exister matériellement ou encore n'être qu'un potentiel que les acteurs n'ont pas identifié comme ressource possible.

Ainsi considérée, la gouvernance territoriale⁴ pose le *prima* de l'identification d'acteurs pluriels dans leur rôle, leurs comportements, leurs intentions et leurs stratégies d'actions territoriales (Gumuchian *et al.*, 2003) et de leurs rapports (modes d'organisation) sans référence systématique au pouvoir de l'État. En ce sens, nous rejoignons le point de vue de Stocker pour qui la gouvernance fait notamment intervenir « *un ensemble complexe d'institutions et d'acteurs qui n'appartiennent pas [nécessairement] à la sphère du gouvernement. Elle fait intervenir des réseaux d'acteurs [plus ou moins] autonomes et traduit une interdépendance entre les pouvoirs des institutions associés à l'action collective ; [implique] qu'il est possible d'agir sans s'en remettre [systématiquement] au pouvoir de l'État* » (Stocker, 1998). Ces éléments de définition nous invitent à considérer, à ce stade de la réflexion, différents types d'acteurs et modes d'organisation : des acteurs institutionnels et d'autres qui ne le seraient pas ; des formes d'organisation en réseau, des interdépendances. Il existerait en somme, non pas une gouvernance, mais plutôt des formes de gouvernance. Dans leurs travaux sur la « *Construction territoriale et les dynamiques productives* », Zimmermann *et al.* (1998) proposent une typologie permettant de qualifier des formes de gouvernance en fonction des types d'acteurs intervenant de façon préférentielle dans le mode d'organisation (« organisation dominante »). Dans notre analyse sur les gouvernances territoriales, nous proposons de retenir et de nous appuyer sur l'idée de l'existence de trois types de gouvernance distingués par les auteurs.

4. On se rapproche là des travaux de Le Galès (1995) qui a utilisé la gouvernance pour comprendre les coordinations d'acteurs très différents mais impliqués dans les dynamiques urbaines. On propose d'élargir cette définition à l'ensemble des dynamiques territoriales illustrées ici par des territoires ruraux valorisant des ressources en produits agroalimentaires de qualité.

- « *La gouvernance [est de type] privée lorsqu'une organisation de producteurs est l'acteur clé du territoire. Dans ce cas, on peut même distinguer une gouvernance privée collective si l'acteur dominant n'est pas une structure strictement privée mais qu'elle regroupe et fédère des acteurs privés [des exploitants agricoles, des entrepreneurs, par exemple] tout en obtenant des ressources publiques (cf. les Chambres consulaires)* ». (Zimmerman *et al.*, *op. cit.*)⁵
- « *La gouvernance [est de type] institutionnelle lorsqu'une ou plusieurs institutions publiques sont les acteurs clés* » (*Idem*) de la mise en œuvre, de la conduite d'actions ou de projets sur le territoire ; il peut s'agir par exemple des services déconcentrés de l'État ou encore des collectivités territoriales.
- « *La gouvernance [est de type] partenariale ou mixte lorsque les acteurs privés et les acteurs institutionnels (ou acteurs publics) coopèrent* » (*Idem*).

S'il apparaît ainsi possible de décliner des types de gouvernances territoriales, demeure toujours, tel que l'indique Rojot (2004) une « *omniprésence d'ambiguïtés dans les organisations* » (dans notre cas, dans l'organisation dominante, pour reprendre la terminologie de Zimmermann *et al.*, tant « *leurs objectifs sont plus ou moins clairs et cohérents* », tant « *les liens entre les actions et les conséquences sont peu perceptibles et la participation de chaque acteur y est changeante et incertaine* ». Ainsi sommes-nous invités à devoir préciser, au-delà des types d'acteurs impliqués, quels sont les objectifs et les conséquences des modes de coordination présents sur les territoires respectifs des Baronnie et de l'Aubrac. Pour cela, l'analyse portera sur différentes filières correspondant aux trois niveaux de gouvernance précédemment identifiés.

5. Cf. en particulier la page 35.

- En ce qui concerne la *gouvernance privée* nous prendrons pour exemple les filières « olive » et « abricot » dans les Baronnie et les filières « fromage » et « couteau » dans l'Aubrac : c'est-à-dire les différents secteurs dominés par le privé.
- La *gouvernance institutionnelle* sera envisagée à partir des complémentarités entre productions agricoles et services intersectoriels liés à l'essor du tourisme.
- Quant à la *gouvernance partenariale*, les réflexions conduites en matière de création de projet de Parc naturel régional sur les deux territoires peuvent constituer des séries d'analyses privilégiées qui montrent le caractère territorial de ce type de gouvernance.

Pour chacun de ces niveaux, faut-il le souligner, se poseront ainsi de manière transversale les questions relatives aux types d'acteurs impliqués (organisations dominantes : gouvernance plutôt privée, institutionnelle ou mixte), à l'élargissement de l'offre territoriale de produits et au renforcement de l'image de qualité du territoire.

Autour des produits

Analyse de gouvernances sectorielles

Pour analyser les mécanismes à l'œuvre dans les phénomènes d'organisation valorisant les externalités territoriales, nous proposons une grille d'analyse prenant en considération cinq déterminants.

1. L'ancrage local et historique des produits

L'ancrage local exprime l'intensité et la nature du lien entre un produit et son territoire de production en raison d'attaches géographiques (impliquant la délimitation d'une zone de production reconnue), historiques (nécessitant l'existence d'une production locale dans un passé, pouvant être d'ailleurs plus ou moins lointain, voire authentique) et identitaire (jouant sur l'ap-

propriation par les populations locales de leur histoire). L'ancrage est capital car il conditionne sa spécificité, son caractère potentiellement redéployable dans d'autres espaces productifs.

2. La concurrence externe entre produits

La concurrence peut s'analyser entre les firmes mettant en marché un même produit mais également entre des ensembles de firmes produisant des biens proches et partiellement substituables (par exemple, entre firmes produisant des fromages de qualité). C'est au sein de cette seconde catégorie de concurrence (qualifiée ici de concurrence externe) que les phénomènes localisés d'organisation peuvent jouer un rôle stratégique.

3. Le type de marché

En fonction de la concurrence, le marché des produits est plus ou moins spécifique ou étendu (local, national, international). Un marché de type local se préserve d'une concurrence externe forte mais constitue une limite par rapport aux volumes de production. Inversement, un marché de type national ou international offre de plus grandes potentialités mais impose au producteur de plus grandes capacités d'adaptation à la concurrence (que pourront éventuellement lui conférer des organisations locales efficaces).

4. La nature des coordinations inter et intrasectorielles

Des coordinations fortes et convergentes aussi bien entre acteurs professionnels d'une même filière de production (ou coordinations intrasectorielles) qu'entre acteurs publics et privés (ou coordinations intersectorielles) représentent autant d'atouts pour produire une image cohérente du produit, des synergies génératrices d'économies d'échelle (pour la qualification de la main-d'œuvre) et d'apprentissage (en vue d'affronter de nouveaux marchés).

5. Le niveau et la stabilité des rentes dégagées

L'existence d'une rente réside dans le consentement à payer qu'expriment les consommateurs. La rente peut avoir une double origine : du côté de l'offre, l'exploitation de facteurs rares ou spécifiques, une demande relativement rigide. Le niveau de la rente et sa stabilité sont d'autant plus assurés que les produits bénéficient d'un véritable ancrage local, que la concurrence s'exerce sur des marchés spécifiques servis par des coordinations effectives. Cette dernière variable constitue en quelque sorte « une variable expliquée » par les quatre précédentes (qui sont proches de variables explicatives). Elle permet, dans une large mesure, de rendre compte du degré de mobilisation des ressources territoriales.

Afin de tirer des enseignements plus généraux sur la nature des mécanismes à l'œuvre, nous examinerons successivement chacun des points précédents pour quatre produits révélateurs de dynamiques plus générales car représentatifs de formes d'organisation valorisant de façon très différente les externalités territoriales (*tableau 1*). Tandis que les filières olive (Baronnies) et fromage (Aubrac) parviennent à valoriser dans de bonnes conditions les externalités territoriales, sur ces mêmes zones, les filières abricot (Baronnies) et couteau (Aubrac) éprouvent ou risquent d'éprouver des difficultés croissantes dans cette valorisation.

L'ancrage local et historique des produits
Pour les deux produits valorisant les externalités territoriales (olive dans les Baronnies et fromage dans l'Aubrac), l'ancrage historique et identitaire est fort. Sur l'Aubrac, il est systématiquement fait référence à l'ancrage historique (avec des références remontant souvent à la période moyenâgeuse) et local (entretien des estives par les vaches de race Aubrac), bien que l'évolution vers des montagnes de traite ait constitué un moment limité d'environ 200 ans dans son histoire. Jusqu'au XVIII^e siècle, l'élevage ovin était fortement présent. De plus, le savoir-faire fromager avait presque disparu à la fin des

années 1950. Enfin, la race « Aubrac » ne produit quasiment plus de lait (la quasi-totalité de la production étant assurée par la race Simmental). En ce qui concerne l'olive (Baronnies), la tradition historique est également ancienne et n'a jamais été perdue. La valorisation de l'olive restait subsidiaire jusqu'à l'aboutissement de la démarche de l'obtention AOC coïncidant avec une revalorisation du produit dans les médias pour ses vertus notamment anticholestéroliques.

L'ancrage local et surtout identitaire est également très fort pour le couteau (Aubrac). Cependant, une analyse des faits historiques incite à une relative prudence par rapport à l'ancrage historique tant son développement a été discontinu dans le temps et l'espace : production faible au Moyen Âge, usage d'une sorte de petit poignard spécifique sur l'Aubrac, le « capuchadou » au XVII^e siècle, invention du couteau pliant vers 1830 à Laguiole. En fait, l'apparition de la troisième pièce, le tire-bouchon en 1880 correspondait bien à la demande des amicalistes aveyronnais, limonadiers ou garçons de café, pour qui le couteau rappelait le pays et ses valeurs. Le maximum de la production coutelière qui n'a jamais dépassé le stade artisanal avant-guerre, a été atteint dans les années 1880-1930 pour disparaître quasiment après-guerre (où seul subsistait un établissement réputé vendant en grande partie des productions thiernoises). Ce n'est que dans le milieu des années 1980 que la production locale de couteaux a redémarré à la suite à une initiative de développement local. Dans le cas du couteau, c'est donc surtout l'ancrage identitaire qui est marquant.

Les types de concurrence et de marché, deuxième et troisième points de la grille d'analyse. Tandis que la concurrence est relativement faible ou bien s'exerce sur des volumes limités par rapport aux produits génériques et même spécifiques proches pour les filières olive et fromage, elle est très forte pour les deux autres filières.

– Pour la filière olive (Baronnies), la faible concurrence interne entre acteurs privés, liée

Tableau 1. Contribution des produits et des gouvernances à la rente de qualité territoriale (RQT)

	Contribution forte de la gouvernance à la pérennité de la RQT		Contribution faible de la gouvernance à la pérennité de la RQT	
	Filière olive (Baronnies)	Filière fromage (Aubrac)	Filière abricot (Baronnies)	Filière couteau (Aubrac)
Déterminant 1. <i>Ancrage local</i>	Fort	Fort	Faible	Fort
Déterminant 2. <i>Concurrence externe</i>	Faible (demande > offre)	Relativement forte (Salers, Cantal) mais volumes limités	Forte (Bergeron de la vallée du Rhône)	Très forte (concurrence étrangère et thernoise)
Déterminant 3. <i>Coordinations intrasectorielles</i>	Forte	Très forte	Très faible	Faible
Déterminant 4. <i>Coordinations intersectorielles</i>	Forts développés (associations, collectivités, institutions...)	Intenses (collectivités locales, offices de tourisme)	Peu développés (jusqu'à très récemment) mais en voie probable de renforcement (création annoncée de l'association de défense du nom « Laguiole »)	Peu développés voire concurrence entre les deux organisations coutelières
Déterminant 5. <i>Niveau de la RQT</i>	Forte	Relativement forte	Très faible	Rente forte
Pérennité de la RQT	Relativement assurée	Assurée	Inexistante	Mal assurée
Différenciation du produit	Forte différenciation par la qualité (AOC)	Très forte différenciation par la qualité (AOC + qualités supplémentaires : Grand Aubrac)	Faible (tentative d'AOC)	Essai de différenciation par la qualité (Laguiole Origine Garantie) sur marché caractérisé par de fortes asymétries d'informations
Type de valorisation	Marché spécifique territorialisé, vente directe et exportation via les touristes	Marchés divers : national (GMS) et local (10 %)	Marché générique, national et international, peu de vente directe	Local et national
Projets collectifs	Nombreux et résultats « concrets et positifs »	Nombreux et résultats encourageants	Peu nombreux et « résultats mitigés »	Peu nombreux
Action publique	Financement de projets individuels et collectifs. Projet de développement touristique	Financement de la structure de transformation principale	Essentiellement financement et suivi administratif ou technique de projet	Relance de l'activité coutelière puis soutien continu
Gouvernance autour du produit	Privée et mixte Collective + « leaders » Coordination « hors marché »	Essentiellement privée Collective	Privée Individuelle Coordination par le marché	Privée voire mixte Individuelle Coordination par le marché

en particulier à une demande supérieure à l'offre, permet ainsi aux acteurs économiques de faire-valoir la dimension non marchande de la coordination, de promouvoir et valoriser l'image du produit et ce malgré l'entrée sur le marché de nouvelles huiles AOC comme celles de Nice et des Baux.

– Pour la filière fromage (Aubrac), l'AOC Laguiole, la concurrence pourrait être relativement forte par rapport au Cantal Entre Deux et au Salers dont les processus de fabrication sont très proches. Toutefois, les volumes de Laguiole à écouler restent très modestes en regard de ceux de l'AOC

Cantal. Quant au Salers, il s'agit d'une AOC exclusivement fermière (environ une petite centaine de producteurs), alors que la production reste quasi exclusivement laitière pour le Laguiole (2 producteurs fermiers). Le marché local est relativement réduit (10 % des volumes) mais est très important en termes d'image de marque (visites possibles des ateliers de transformation, dégustation).

– Dans la filière abricot (Baronnies), pour la grande majorité des producteurs (acteurs privés), la stratégie de production et de commercialisation privilégiée peut être qualifiée de générique, c'est-à-dire basée sur un produit désormais non différencié, commercialisé sur les marchés national et international. Cette configuration s'explique notamment par une conjonction de facteurs : le développement à partir des années 1950 d'un produit nouveau, l'abricot « polonais » ou « oranger de Provence », particulièrement bien adapté aux conditions du milieu ; une organisation privée historiquement très structurée et une expansion quasi continue d'un marché des années 1950 aux années 1990. La coordination se fait ici avant tout par le marché, entre producteurs et clients ; mais chacun, de par la nature du produit peu différencié, est soumis à de fortes concurrences, interne et externe au territoire, n'incitant guère à une réelle coopération entre producteurs.

– Dans la filière couteau (Aubrac), la concurrence est également très forte à la fois par rapport au pôle coutelier de Thiers, qui fournit près de 60 % de la production française et par rapport à la concurrence étrangère. Thiers, qui peut se prévaloir d'une activité coutelière intense et continue tente de développer ses propres produits spécifiques : « le Thiers », le « couteau de Tié ». Longtemps cantonnée à des produits standards de faible qualité, les productions étrangères se développent de plus en plus à des niveaux élevés de qualité, exacerbant ainsi les phénomènes de concurrence.

La nature des coordinations intra et inter-sectorielles. Ce quatrième point de la grille d'analyse est l'un des plus importants. Alors qu'elles sont intenses et convergentes pour les filières olive et fromage, elles demeurent faibles et souvent divergentes pour les filières abricot et couteau.

– La filière oléicole des Baronnies est caractérisée par une forte coordination entre acteurs, privés et publics. Deux temps et deux types de gouvernance vont progressivement se succéder marquant le développement de l'image de qualité associée à l'oléiculture et celui du territoire qu'elle valorise. Dans un premier temps, la filière olive et huile est régie par une gouvernance de type privée-collective qui s'est résolument orientée vers un processus de qualification et de différenciation du produit. Le Syndicat interprofessionnel de l'olive noire de Nyons, créé à la fin des années 1950 et regroupant une diversité d'acteurs privés (producteurs et mouliniers notamment), obtiendra une Appellation d'Origine en 1968. L'idée d'une AOC voit le jour en 1972. Le Syndicat se lance réellement dans la procédure dix ans plus tard, appuyé par des élus locaux, la coopérative du Nyonsais (la SCAN) et tout particulièrement son directeur. Il faudra plus de dix ans de procédure pour mobiliser, convaincre l'ensemble des acteurs privés à adhérer à ce projet qui se concrétisera en 1994 par la première AOC française de produits oléicoles. De 1956 à 1994, la filière locale est donc fortement animée par une gouvernance privée-collective qui résulte de la coordination d'une diversité d'acteurs économiques (Syndicat et SCAN), mais également d'associations (Société archéologique et confrérie) rendant des services non marchands, valorisant le produit en mettant en place, par exemple, un petit musée, en organisant des manifestations festives et touristiques autour de l'olivier et des produits oléicoles. Cette gouvernance est portée par un leader local. Les acteurs économiques et associatifs se servent des caractéristiques de leur produit

et de leur territoire pour construire une image de qualité. Ce mode de gouvernance privé, de bonne efficacité, va alors, à partir de 1994, se superposer à un mode de gouvernance de type mixte privé-public correspondant au développement combiné de la valorisation du produit et du territoire ainsi qu'à l'essor du tourisme à partir de l'image symbolique, identitaire et qualitative de l'olivier. Ainsi à la demande du Syndicat interprofessionnel de l'olive noire de Nyons, le Syndicat d'aménagement des Baronnies (SAB) met en place en 1994 une Route de l'olivier en Baronnies en mettant l'accent sur les paysages oléicoles, les moulins et la vente directe. Dès lors, une multitude de projets vont voir le jour : mise en place d'un Programme intégré de développement agricole (PIDA) « olive et huile d'olive en Rhône-Alpes », création de l'Institut de l'Olivier, création d'un sentier de l'olive sur Nyons, remise en valeur des terrasses de culture telles que les oliveraies, etc. Les acteurs publics (collectivités territoriales, institutions) vont ainsi intervenir via la mise en place, le financement, l'accompagnement de projets dans le mode global de gouvernance de la filière oléicole. La réputation dont bénéficient les produits issus de l'oléiculture et d'une gouvernance initialement privée a permis de générer de fortes externalités progressivement internalisées dans un marché local basé sur la qualité. Ainsi, l'olivier et l'olive sont valorisés par tous les acteurs organisés en une gouvernance qui tend de plus en plus vers de la mixité entre producteurs, associations, commerçants, collectivités et institutions. Cette valorisation s'opère selon des formes diverses et complémentaires : vente de produits, manifestations culturelles, tourisme de découverte, aménagements, communication, etc. L'olivier et l'olive constituent en somme le leader du panier de biens (Pecqueur, 2001). Les formes de valorisation confortent en retour la collaboration entre acteurs (privé-public notamment), renforcent la différenciation, l'image du territoire et permettent

ainsi de bénéficier d'une rente de qualité territoriale.

– La filière fromage aubracienne est fortement structurée également. La gouvernance de la filière fromage est une gouvernance essentiellement privée autour de la coopérative Jeune Montagne, qui emploie 45 salariés et transforme 10 millions de litres de lait en 700 tonnes de Laguiole AOC, 93 tonnes de tomme fraîche et 200 tonnes d'aligot. La coordination par la profession est très forte. Les stratégies entre acteurs convergent pour deux raisons principales : la coopérative Jeune Montagne est la seule structure de transformation présente sur le territoire et les producteurs fermiers travaillent de façon concertée avec la coopérative. En effet, c'est la coopérative qui a impulsé une démarche autour de la production de « Laguiole fermier », jusque-là presque inexistante, pour des raisons d'image de marque bénéfique à l'ensemble des producteurs. Toutes les grandes appellations d'origine fromagère ont à la fois une production laitière et fermière. La différenciation par la qualité est très forte. La coopérative vise une amélioration constante du cahier des charges à court terme (suppression de l'ensilage maïs) et même à long terme (amorce de sélection génétique pour restaurer le rameau laitier Aubrac). Un fromage « Laguiole Grand Aubrac », produit uniquement l'été, est commercialisé depuis quatre ans sur un créneau proche de celui de Salers ou du Cantal Entre Deux. Les partenariats sont relativement intenses avec les autres acteurs locaux tels que les collectivités territoriales avec le financement du Conseil régional, par exemple, ou encore les offices de tourisme via leur participation aux démarches de promotion.

– Dans la filière abricot, à l'opposé, les coordinations sont faibles et divergentes malgré les efforts déployés par les collectivités locales. Cette coopération a pourtant été souhaitée par la Région Rhône-Alpes dans le cadre de la mise en place d'un PIDA en invitant les quatre groupements de pro-

ducteurs à se constituer, malgré la concurrence, en un seul groupement donnant ainsi naissance à l'Association abricot nyonsais-Baronnies. Ainsi voit-on les acteurs publics proposer une forme de gouvernance mixte. Celle-ci, dans le cadre du PIDA, n'a pas complètement eu les effets escomptés. Si le volet dit technique, incluant un programme de production intégrée dans les vergers, a été selon les acteurs une réussite, en revanche le second volet, dit valorisation, promotion du produit et définition d'une stratégie commerciale, visant notamment à différencier le produit en transformant les abricots en nectar, est considéré par les dirigeants du programme (Chambre régionale Rhône-Alpes) et les bénéficiaires comme un échec. Le nectar comme l'abricot restent des produits difficiles à commercialiser. Les expéditeurs locaux n'ont pas été associés à cette stratégie collective limitant à la fois l'efficacité d'une réelle coordination interprofessionnelle et le succès de cette stratégie de différenciation. En somme, la coopération entre acteurs privés et publics est restée très limitée, se bornant au financement de quelques rares projets sectoriels sans portées territoriales évidentes. Autrement dit, cette gouvernance privée au sein de la filière abricot aujourd'hui en crise semble régie par la concurrence qui tend à primer sur la coordination, réduisant la production d'externalités territoriales positives. Face à cette situation, des producteurs, pour l'heure tout à fait minoritaires, tendent d'opter pour une stratégie spécifique, c'est-à-dire procédant par une différenciation du produit, une commercialisation en vente directe sur un marché plus local (second cas de figure). L'Association abricot nyonsais-Baronnies modifie ainsi ses statuts afin de pouvoir porter un projet d'Appellation d'origine contrôlée (AOC) soutenu par la Chambre d'agriculture et les acteurs publics afin de rassembler les producteurs indépendants et les autres professionnels de la filière. Mais là encore, le dossier présenté en commission à l'Institut national des appellations d'ori-

gine (INAO) souligne un manque d'identification du produit (l'appellation « Abricot des Baronnies » est trop générique et seule une variété peut obtenir une appellation), un manque de motivation et de coordination entre les producteurs. Le passage d'une stratégie générique à une stratégie spécifique accompagné d'une gouvernance plus organisée se heurte aux difficultés de gestion d'un système de gouvernance privé largement en situation de crise : la filière abricot ne s'inscrit ainsi pour l'heure que peu dans une logique de participation à la rente territoriale.

– La filière coutelière a bénéficié d'une action publique forte depuis son démarrage dans les années 1980 jusqu'à maintenant. Cela s'est traduit par la réalisation d'une étude de faisabilité lancée par la commune, la réimplantation du savoir-faire coutelier grâce une procédure de soutien type atelier-relais. Cependant, la gouvernance actuelle de la filière couteau peut être qualifiée de bipolaire entre deux types d'organisations et de réseaux que sont : d'une part, l'association du couteau de Laguiole et d'autre part, un ensemble d'établissements se fournissant auprès de la Forge de Montézic. L'association a déposé une marque collective « Laguiole Origine Garantie » garantissant un cahier des charges⁶. Actuellement, trois entreprises bénéficient de cette marque : « le couteau de Laguiole », « au cœur d'Aubrac » et « les Forges de Laguiole ». L'association porteuse de la marque est constituée en trois collèges : le collège des entreprises, le collège des personnes qualifiées (Chambres consulaires, associations de consommation, designers, vendeurs...) et le collège des élus locaux. À l'heure actuelle, les couteaux Laguiole Origine Garantie représentent 15 % de la vente locale. D'autre part, la Forge de Montézic, qui souhaite monter une interprofession

6. Aire de production, capacité de l'entreprise à produire, qualité du produit : épaisseur, mitre, ressort, lame (min 38 rockwell), acier T12.

locale avec les artisans couteliers se fournissant chez elle.

Ce manque de coordination au sein de la filière coutelière diminue la lisibilité pour le consommateur. Pourtant, une coordination locale serait d'autant plus utile qu'il est difficile pour un consommateur de repérer les signes de qualité sur un couteau (type d'acier, caractère forgé de la lame, etc.) et que de nombreux commerçants vendent des couteaux d'importation à prix réduit en profitant de l'image de marque locale. Pour l'instant, l'ensemble des couteliers a profité de la forte demande en couteaux régionaux. Avec l'exacerbation de la concurrence étrangère, le manque de coordination locale risque de devenir un handicap pour l'ensemble des producteurs voire même des commerçants ayant adopté des comportements de passagers clandestins par rapport à l'image de marque de qualité territoriale attachée aux couteaux Laguiole. Conscients de ces difficultés, sous l'impulsion du Comité d'expansion de l'Aveyron, une dizaine de fabricants et d'assembleurs de couteaux pourraient consentir dans un avenir proche à contribuer à la création d'une association de défense du nom « Laguiole ». De plus, elle regrouperait les collectivités locales (Commune, Conseil général), des professionnels d'autres filières (production fromagère) dont la réputation est largement basée sur celle du territoire. Elle se fixe comme objectif fédérateur de « *se donner les moyens de lutter contre l'utilisation abusive et parasitaire du nom de Laguiole* ». Un plan d'action est en cours d'élaboration à partir d'analyses juridiques des codes des douanes, de la consommation et de la propriété industrielle⁷. L'émergence d'une telle

forme de gouvernance territoriale constituerait un atout très fort en vue de garantir une pérennité à la rente de qualité territoriale dans la filière coutelière.

L'une des spécificités du mode de gouvernance est sa nature hybride à la fois institutionnelle et sectorielle. Bien que le plus souvent porté par des acteurs privés, cette gouvernance hybride s'appuie et a le plus souvent recours à des modes de gouvernance institutionnelle. Mais cette coopération est loin d'être unilatérale, systématique et pérenne. Les acteurs publics, les collectivités territoriales s'investissent via des financements dans la mise en place de programmes d'action, dans le soutien aux filières et s'engagent dans des modes de gouvernance mixte autour de la valorisation des produits. Mais cet investissement est sans aucun doute mû par des intérêts qui tiennent à leur rôle et leurs missions (les élus pouvant alors se prévaloir du relatif dynamisme économique local). En s'appuyant sur les ressources privées, dans le cadre de programmes de développement ou de projets territorialisés, les décideurs publics accroissent ainsi leur contribution possible au développement économique des territoires concernés. Entre outre, cette coopération apparaît d'autant plus pérenne qu'elle s'inscrit dans des logiques d'acteurs privés convergentes participant au renforcement de l'image de qualité du territoire et à la rente de qualité territoriale. Cette pérennité s'accompagne également d'autres facteurs qui tiennent notamment à la nature même du produit, à sa soumission ou pas à une concurrence de marché, à son mode de valorisation (labellisation de qualité) et de distribution (marché de proximité, circuits courts, grande distribution).

Le niveau et la stabilité des rentes dégagées
Une autre analyse, Hirczak *et al.* (2005), a montré que les rentes étaient fortes et relativement stables dans les cas des filières olive et fromage.

7 S'il était possible de mettre en évidence l'atteinte à la notoriété par l'utilisation abusive du nom « Laguiole » au détriment d'une collectivité ou d'autres filières territorialisées de production (comme les AOC), des actions en justice pourraient être intentées. En effet l'appréciation du dommage à la notoriété est alors laissée à l'appréciation souveraine du juge, qui créerait alors une nouvelle jurisprudence.

– Pour la filière fromage, la pérennité est liée à une stratégie prudente alliant systématiquement progression du prix de vente, rémunération du litre de lait aux producteurs et exigences supplémentaires dans le cadre du cahier des charges (*cf.* l'exemple précédent de la fin de l'ensilage maïs).

– Pour la filière olive, la rente liée à l'exclusivité de l'AOC pour l'olive et l'huile de Nyons a permis de conserver un avantage stable jusqu'à ce que les autres huiles de qualité parviennent également à l'AOC. Dès lors, les huiles AOC ont vu leurs prix converger mais avec un niveau qui reste très au-dessus de celui des huiles non AOC et de qualité plus ordinaire.

– Le cas de la filière couteau est particulièrement éclairant : à l'heure actuelle, la rente est à la fois forte et fragile. Le niveau élevé de la rente s'explique par un ancrage local et identitaire fort et par des stratégies individuelles d'entreprises particulièrement audacieuses. Toutefois, en raison de l'absence de stratégies professionnelles convergentes et de l'existence d'une concurrence forte, la pérennité semble mal assurée, sauf si l'association de défense du nom Laguiole parvenait à se constituer rapidement et à aboutir dans les démarches juridiques envisagées. Les difficultés actuellement rencontrées par certains établissements de fabrication confirment, d'ailleurs, ce diagnostic.

– Dans le cas des filières abricot et couteau, nous sommes en présence d'une gouvernance essentiellement privée (voire mixte pour le couteau), qui contribue faiblement à un processus de développement territorial et de rente de qualité territoriale en raison des stratégies divergentes des acteurs. Inversement, les filières olive et fromage s'apparentent davantage à une gouvernance intersectorielle et mixte participant à un « cercle vertueux de développement » (*cf. tableau 1*).

Ces quelques exemples permettent de tirer des enseignements plus généraux notamment en ce qui concerne les mécanismes pouvant expliquer, grâce aux produits, le rôle des formes d'organisation dans

la valorisation des externalités territoriales. L'ancrage historique et identitaire apparaît comme une condition nécessaire mais non suffisante pour cette valorisation. Une concurrence externe forte semble constituer un facteur défavorable à la pérennité de la rente : il s'agit en effet d'une quasi-rente de nature marshallienne dont l'érosion est très sensible à l'intensité de la concurrence. Une des stratégies développées pour échapper à l'exacerbation des concurrences et l'érosion de la rente est l'adoption de stratégies de différenciation sur des marchés spécifiques (comme l'huile d'olive et le fromage). En fait l'intensité des coordinations intra et intersectorielles représente une garantie forte pour assurer une mobilisation satisfaisante des ressources territoriales ; les indicateurs retenus ici pour apprécier le degré de mobilisation étant ceux du niveau et de la pérennité de la rente.

Quelles logiques intersectorielles pour l'élargissement du panier de biens ?

Assez traditionnellement, le développement de l'agriculture, que ce soit dans les Baronnie ou dans l'Aubrac, a été analysé comme un développement de filières particulières (abricot, olive, vin, ovin, lavande, tilleul...), souvent considérées de façon cloisonnées. Toutefois, grâce à l'analyse des modes de gouvernance, l'enjeu est bien de comprendre en quoi la complémentarité des produits et des services permettent un élargissement du panier de biens et contribuent au développement territorial ainsi qu'à la pérennité de la rente de qualité territoriale. Par élargissement, on entend un enrichissement de l'offre passant d'une collection de produits composant une image à une offre plus spécifique encore qui intègre les produits dans une histoire, une culture, un immanent du territoire faisant de cette offre une véritable valorisation du « génie des lieux » non reproductible par d'autres et irréductible au territoire. C'est bien ce

troisième cas qui s'analyse avec la gouvernance territoriale. Les actions ou les initiatives (voire les organisations) élargissant ou renforçant le panier de biens sont particulièrement intéressantes à analyser dans la mesure où elles conditionnent sa pérennité en valorisant au mieux les externalités territoriales. Pour les analyser, nous nous appuyons sur une grille d'analyse en trois parties : description de l'objet des actions menées, mode de financement et mode de gouvernance. Celle-ci sera appliquée à trois situations possibles par rapport au panier de biens existant (absence d'élargissement du panier de biens, renforcement cognitif du panier de biens, élargissement du panier de biens) afin de tenter de dégager quelques enseignements généraux. Pour chacune de ces situations, deux exemples situés sur les deux terrains d'étude ont été retenus : abricot (Baronnies) et viande (Aubrac) pour les absents du panier de biens, Sentier thématique (Baronnies) et Trace des fromages (Aubrac) pour le renforcement cognitif du panier, Route des saveurs (Baronnies) et Maison de l'Aubrac pour l'élargissement (tableau 2).

1. Absence d'élargissement du panier de biens

En ce qui concerne les produits absents du panier, que ce soit la viande dans l'Aubrac ou l'abricot dans les Baronnies, on notera un certain nombre de points communs :

- une relative faiblesse des actions menées en vue soit de faire émerger un produit spécifique (cas de l'abricot), soit de développer des coordinations efficaces entre les différents groupements de producteurs ;
- un mode de financement et des gouvernances strictement privés.

De plus, pour ces deux productions, il est relativement difficile de développer des produits se prêtant à une consommation en frais, à distance, dans de bonnes conditions. Ces points communs relevés pour les absents du panier permettent-ils d'en dégager d'autres qui seraient partagés par les actions visant à élargir ou renforcer le panier de biens ?

2. Renforcement cognitif du panier de biens

Les actions renforçant le panier de biens partagent un même objet : lier la découverte d'un patrimoine naturel ou architectural du territoire avec celle de produits locaux (principalement fromage et aligot pour la Trace des fromages, olive et huiles essentielles pour le Sentier thématique). Une association souhaitant promouvoir un village baronnier (La Roche du Buis) et son petit musée d'art et de traditions populaires, a su développer à la fin des années 1990, un projet de sentier de découverte des vergers, des paysages, des tilleuls et des oliviers cultivés en terrasse, de l'histoire du village, le tout accompagné d'un guide. Dans ce cas de figure, ce sont les effets associés à la pro-

Tableau 2. Les produits actuels et potentiels des paniers de biens de l'Aubrac et des Baronnies

	Baronnies	Aubrac
Exemples de produits ou services qui figurent dans le panier de biens	Olive et huile d'olive (AOC) : <i>produits leaders du panier de biens</i> Vins de Pays, huiles essentielles	Couteau et fromage (AOC) : produits leaders du panier
Des produits susceptibles de figurer dans le panier de biens	Fromages picodon (AOC)	Aligot (projet IGP)
Les absents du panier	Viande ovine Fruits (cerise, abricot)	Viande (label Rouge et CCP) Charcuteries
Actions renforçant le panier	Sentier thématique	Trace des fromages
Actions élargissant le panier	Senteurs et Saveurs	Maison de l'Aubrac

motion du territoire auprès des touristes qui, via la découverte des paysages et des produits, sont susceptibles de participer indirectement au renforcement de l'ancrage territorial des produits locaux. Le cas de la Trace des fromages mise en place sur l'Aubrac est également révélateur. Il s'agit d'une randonnée pédestre ou en ski de fond quand les conditions météo le permettent. Celle-ci se déroule tous les ans à la même époque au mois de mars et a pour ambition de faire découvrir l'Aubrac et ses traditions : en particulier, ses burons et quelques spécialités culinaires. Elle réunit près de 1 000 personnes. Cette manifestation organisée par la coopérative est un moyen de promotion de l'ensemble des produits de l'Aubrac et du territoire lui-même au travers de la visite des burons.

En ce qui concerne le financement et le mode de gouvernance des actions renforçant le panier de biens, ils se caractérisent par leur diversité. Tandis qu'ils sont plutôt d'ordre privé pour la Trace des fromages organisée par la coopérative Jeune Montagne, le mode de gouvernance du sentier thématique est clairement mixte. Ce projet a été développé dans le cadre d'une gouvernance associant différents partenaires institutionnels dont le Syndicat d'aménagement des Baronnies porteur du projet Proterra financé par l'Union européenne. Le Contrat de développement de la Région Rhône-Alpes ainsi que la commune participent également au financement.

Les actions visant à élargir le panier de biens ont des objets plus directement liés à la rentabilité des firmes concernées, même si la valorisation des externalités territoriales n'est pas absente.

L'association Senteurs et saveurs en Drôme Provençale composée de huit producteurs propose un circuit de découverte de produits de terroir (vin, olives et huile, fruits, nectars, confitures, charcuterie, fromages de chèvre...), organise la vente directe de ces derniers et offre pour certains des services d'accueil, de restauration et d'hébergement

(chambres et tables d'hôtes...). Cette association souhaite élargir son offre de produits en agrandissant le circuit sur le territoire et en intégrant de nouvelles exploitations proposant de nouveaux produits. Dans le même ordre d'idée, la Maison de l'Aubrac représente d'abord un regroupement d'entreprises produisant les produits classiques du panier de l'Aubrac (couteau, fromage) mais propose aussi d'autres biens ou services (restauration de luxe, miels, liqueurs). Elle contribue donc également à élargir le panier et assure en plus la promotion du cadre naturel en proposant des expositions thématiques et des circuits de découverte pris en charge par des animateurs spécialisés.

Comme pour les actions renforçant le panier de biens, c'est bien la diversité qui caractérise leur financement et leur mode de gouvernance. S'appuyant sur des financements obtenus via des programmes de développement (par exemple le Contrat global de développement de la Région Rhône-Alpes, programme Leader II), l'association Senteurs et saveurs a pu se faire connaître par la mise en place d'un site Internet du circuit, par l'édition de plaquettes publicitaires ; elle a également procédé à des aménagements (réalisation et amélioration de la signalétique ou encore aménagement des abords de fermes). Dans ce cas de figure, la stratégie de coordination privée prime sur la concurrence et sa structure est cohérente. Elle s'appuie sur les compétences locales, la complémentarité des produits, le réseau qui invite au parcours du territoire et au renforcement de l'identité, ainsi que sur une communication véhiculant l'image d'un tourisme de qualité. La Maison de l'Aubrac relève, quant à elle, d'une gouvernance associant acteurs privés et publics : elle a été réalisée avec l'aide des concours publics (collectivités locales, État, Union européenne) et grâce à un emprunt du Syndicat de l'Aubrac aveyronnais. La gestion a été confiée à une SARL associant les principales entreprises partenaires.

À partir de quelques exemples choisis à titre d'illustrations et représentatifs des formes d'investissement stratégiques des acteurs, un tableau récapitulatif peut être établi (tableau 3) permettant d'apporter des enseignements complémentaires à notre réflexion.

En premier lieu, les produits qui vont entrer ou pas dans des processus de territorialisation sont divers et peuvent être des services. Ils mettent en synergie des acteurs de nature diverse, soit spécialisés dans une branche, soit représentant la diversité des producteurs et des consommateurs, voire des usagers de biens et services non marchands. On relève tout d'abord des produits qui n'engendrent pas de phénomène d'élar-

gissement du panier. C'est le cas de l'abricot des Baronnie (produit relativement générique malgré les tentatives de spécification) et de la viande d'Aubrac. On parlera ici de gouvernance sectorielle.

En second lieu, certains produits ou paniers de produits comme ceux que l'association Senteurs et saveurs dans les Baronnie ou la Maison de l'Aubrac proposent ou comme d'autres acteurs non répertoriés ici (magasin de la coopérative de Nyons ou association de ferme en ferme dans l'Aubrac) donnent lieu à un élargissement du panier et à une meilleure assise de la diversité des acteurs concernés. La gouvernance devient alors intersectorielle, voire territoriale dans certains cas de figure (notam-

Tableau 3. Contribution des projets à l'élargissement ou au renforcement du panier de biens

	Absence d'élargissement du panier de biens		Renforcement cognitif du panier de biens		Élargissement du panier de biens			
	Abricot (Baronnies)	Viande (Aubrac)	Sentier thématique (Baronnies)	Trace des fromages (Aubrac)	Magasin de coopérative de Nyons (Baronnies)	Senteurs et saveurs (Baronnies)	Maison de l'Aubrac	Association de ferme en ferme
Objet des actions menées	Echec de mise en valeur variété spécifique d'abricot	Difficultés de valoriser viande spécifique (bœuf fermier Aubrac, génisse Fleur d'Aubrac)	Tourisme Découverte du territoire, des paysages et produits	Promotion des produits de l'Aubrac (aligot notamment)	Profits	Retombées financières Réseau	Promotion, découverte de l'Aubrac, vente des produits (fromage, couteau, liqueurs notamment mais aussi charcuteries, fouace)	Profits
Mode de gouvernance	Privé	Privé	Mixte : association et pouvoirs publics (collectivités)	Privé (coopérative jeune Montagne)	Privé	Privé collectif au sein d'une association	Mixte : association collectivités locales et entreprises	Privé : association d'agriculteurs
Financement	Privé	Privé	Public	Privé	Privé	Mixte : subventions et auto-financement	Public pour l'investissement, privé pour le fonctionnement	Privé
Effet sur le panier de biens	Absence du panier et de valorisation supplémentaire	Absence du panier et valorisation supplémentaire difficile à attester	Renforcement cognitif du panier de biens	Renforcement du panier de biens	Élargissement du panier sur un magasin	Élargissement du panier à l'échelle d'un territoire	Élargissement du panier de biens	

Sources : d'après Richard (2003) et Rabusson (2003)

ment pour la Maison de l'Aubrac en jouant sur la valorisation des espaces d'estives environnants).

Enfin, le Sentier thématique (Baronnies) et les Traces de fromages (Aubrac) constituent une offre qui fait progresser non seulement la connaissance du territoire mais aussi participe au renforcement de sa spécificité. Dans ces situations, la gouvernance est plus nettement territoriale car leur objet commun est de lier valorisation des produits et des espaces de production.

Le fait d'avoir trois cas de figure différents ici ne tient pas vraiment à la nature des produits mais à la capacité de coordination des acteurs et à leur potentiel de mobilisation que les différents types de gouvernance permettent de décrire et d'identifier. Ces quelques exemples montrent que l'élargissement et le renforcement du panier de biens peuvent procéder tout à la fois de logiques privées individuelles, collectives ou institutionnelles que de la juxtaposition de ces logiques. La coordination est inégale selon les territoires, et en l'occurrence entre les Baronnies et l'Aubrac. Dans les Baronnies, la plupart des stratégies d'offre de produits par les acteurs privés semblent converger (à l'exception notable des fruits et de la viande ovine, d'ailleurs absents du panier de biens) et paraissent s'organiser dans le cadre de projets de (ou sur le) territoire (programme portant sur l'agriculture durable ; actions inscrites dans le cadre de programme Leader + ; projet de Parc naturel interrégional des Baronnies...). Dans l'Aubrac, les coordinations territoriales susceptibles de renforcer l'image du territoire de l'Aubrac et de ses produits et réciproquement, semblent moins développées même si certaines initiatives sont prometteuses : un projet Leader conduit dans le nord Aveyron, axé sur la valorisation des produits du panier et un projet de Parc naturel régional de nature interdépartementale, axé sur la valorisation des ressources locales.

Conclusion

Ressources territoriales Coordination, production et mobilisation

Selon l'hypothèse suggérée en début d'article, ce sont bien les convergences stratégiques d'acteurs qui peuvent créer une offre spécifique de site valorisant alors des ressources territoriales, sources d'externalités pour les territoires et d'adaptation aux effets de la globalisation ainsi qu'un relâchement des contraintes des marchés globaux.

Les investigations de terrain, la lecture comparée des situations locales, l'analyse croisée des modes de gouvernance à l'œuvre en matière de valorisation des produits permettent *in fine* de retenir quelques idées-forces.

- Il existe des modes de gouvernance et des logiques différenciées en matière de valorisation des produits ; certains participent plus que d'autres à une rente de qualité territoriale : c'est le cas notamment de la filière olive dans les Baronnies ou de la filière fromage dans l'Aubrac. Cela tient essentiellement à la capacité des acteurs à se coordonner et à opter pour une spécification de leurs produits.
- De la même manière, certains projets proposent une combinaison de produits et de services qui participent plus ou moins à l'élargissement (magasin de coopérative de Nyons, Maison de l'Aubrac) ou au renforcement (cognitif) d'un panier de biens (Sentier thématique) permettant de pérenniser cette rente de qualité territoriale et de participer à un processus de développement territorial.
- Que ce soit dans le cadre de la valorisation de produits organisés en filières (gouvernance sectorielle) ou d'une gouvernance intersectorielle jouant sur la complémentarité des produits et/ou services, ou encore d'une véritable gouvernance territoriale, les acteurs privés apparaissent souvent à l'initiative des processus de constitution et de pérennité de rente de qualité territoriale.

Les acteurs privés et publics se coordonnent ainsi pour créer un effet territorial positif, combinant la valorisation des produits et de leur image pour enrichir un panier de biens et participer au maintien de la rente de qualité territoriale.

• Le territoire émerge donc comme étant le résultat de processus complexes comprenant à la fois des modes différenciés de coordination où les institutions ont un rôle prépondérant et des modes de production des produits qui font ressource. Ces produits sont plus ou moins spécifiques (et donc susceptibles de se combiner dans un panier de biens) non seulement en fonction de leur nature intrinsèque mais aussi et surtout en fonction des stratégies d'acteurs qui s'y appliquent. Indiscutablement, les produits conviviaux, pratiques à transporter se prêtent mieux à une intégration dans le panier de biens que les autres. C'est le cas du couteau, du fromage, des huiles essentielles y compris l'aligot dont la dimension festive est forte et dont le conditionnement sous vide favorise la diffusion. Inversement, la viande (ovine dans les Baronnies, bovine

sur l'Aubrac) représente un produit plus difficile de ce point de vue. En parallèle, ces ressources territoriales peuvent d'autant mieux se valoriser dans le cadre d'un panier de biens et de services que les stratégies d'acteurs sont convergentes dans le cadre d'une gouvernance territoriale dynamique. Outre son caractère identitaire très marqué, l'aligot va probablement intégrer facilement le panier en raison d'une gouvernance sectorielle adaptée et commune pour une grande partie avec le fromage AOC en lien avec les autres partenaires du territoire. À l'opposé, en l'absence de gouvernance sectorielle effective, l'abricot ne semble pas en mesure d'opérer les mêmes dynamiques. Le passage d'une gouvernance sectorielle (valorisation générique d'un produit) à la gouvernance territoriale (valorisation spécifique et culturelle d'un lieu habité par son histoire et donc territorialisé) est le fait d'intentionnalités d'acteurs et fonctionne peut être mieux sur certains produits que sur d'autres. Sur le motif de ce passage, il y a encore un vaste espace inexploré pour la recherche. ■

 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Beccatini G, Zorini L. (2003). Identita locali rurali e globalizzazione (Identité rurale et globalisation). *La Questione Agraria*, 1^{er} trimestre, volume 0, issue 1, p. 7-30.
- Bertrand N., Moquay P. (2004). La gouvernance locale, un retour à la proximité. *Economie rurale*, n° 280, p. 7-95.
- Gumuchian H., Grasset E., Lajarge R., Roux E. (2003). *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Paris, Anthropos, Economica, 186 p.
- Hinrichs C.-C. (2003). The Practice and Politics of Food System Localization. *Journal of Rural Studies*, n° 19, p. 33-45.
- Le Galès P. (1995). Du gouvernement urbain à la gouvernance des villes. *Revue Française de Sciences Politiques*, n° 45, volume 1.
- Hirczak M., Moalla M., Mollard A., Pecqueur B., Rambonilaza M., Vollet D. (2005). *Du panier de biens à un modèle plus général des biens complexes territorialisés : concepts, grilles d'analyse et questions*, Symposium « Pour et Sur le Développement Régional », 9-11 mars 2006, Lyon, 19 p.
- Mollard A. (2001). Qualité et développement territorial : une grille d'analyse théorique à partir de la rente. *Economie Rurale*, n° 263, p.16-34.
- Mollard A., Pecqueur B., Lacroix A. (2000). Origine et produits de qualité territoriale : du signal à l'attribut ? *Economie Rurale et Urbaine*, n° 4, p. 683-706.
- Pecqueur B. (2001). Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés. *Economie Rurale*, n° 161, p. 37-49.
- Rabusson E. (2003). *Emergence et pérennisation d'une rente potentielle sur les produits de l'Aubrac*, DESS Droit, Gestion et Organisation des collectivités territoriales, Université d'Auvergne, 134 p.
- Richard S. (2003). *Formes de gouvernance locale et développement rural. Le cas des produits agricoles et touristiques des Baronnies (Drôme provençale)*. Mémoire d'Ingénieur des techniques agricoles, ENESAD, Dijon, 66 p.
- Rojot J. (2004). Qu'est ce que décider dans une organisation ? *Sciences Humaines*, hors série n° 44, p. 16-18.
- Roux E. (1999). *De la gestion de l'espace à la gestion des territoires en montagnes méditerranéennes. Des logiques d'acteurs différenciées*. Thèse de géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble, 373 p.
- Stocker G. (1998). Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance. *Revue internationale des Sciences sociales*, n° 155, p. 19-30.
- Weiss S., Vollet D., Bouillaguet B. (2004). Issues Involved in a Continuous Assessment Approach to Forestry Policy, Illustration Based the Évaluation of Territorialized Action in a French Region. *Policy Studies*, p 295-305.
- Zimmermann J.-B., Gilly J.-P., Perrat J., Pecqueur B., Rychen F. (1998). *Construction territoriale et dynamiques productives*. Etude pour la Commissariat Général du Plan, convention n° 18, 261 p.